

M. Howard: J'ai païré avec le député de Burin-Burgeo. S'il avait été ici, j'ignore comment il aurait voté.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—RETRAIT DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU PAIEMENT DES DÉPENSES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre quels seront, à son avis et à celui du gouvernement, les effets de la notification que la France a faite à l'OTAN de ne plus contribuer au paiement des dépenses militaires après le 1^{er} janvier 1967? Dans quelle mesure ce geste accroîtra-t-il le montant que devront peut-être verser le Canada et d'autres nations?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): A part ce qui a déjà été dit publiquement, monsieur l'Orateur, les renseignements que je possède ne précisent pas si cette décision de la France a trait seulement à toute obligation qu'elle pourrait avoir quant à l'infrastructure de l'OTAN. Je ne saurais répondre à cette question dès maintenant, car je n'en connais pas encore la réponse précise. Bien entendu, aucune décision définitive n'a été prise quant à la disposition des forces françaises en Allemagne, ni à l'égard des survols. Je préférerais donc tenir la question de mon très honorable ami pour préavis et lui fournir peut-être une réponse précise demain, si je dispose alors de plus amples renseignements.

L'OTAN—LE RETRAIT DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES BASES AÉRIENNES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il expliquer la nouvelle selon laquelle, pour donner suite à la politique du général de Gaulle, qui exige le départ de la France des forces aériennes américaines et canadiennes, l'aviation canadienne passerait en Allemagne et celle des États-Unis, au Royaume-Uni? Veut-il expliquer ce curieux arrangement?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ma foi, monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le sait, le gouvernement français a annoncé, en avril dernier, qu'il cesserait de participer à l'organisation de la force intégrée de l'OTAN ou au commandement intégré. A cette fin, il a

[L'hon. M. Robichaud.]

averti les États-Unis et le Canada de quitter les bases aériennes situées en France et où se trouvaient leurs forces, deux dans le cas du Canada et cinq dans le cas des États-Unis. C'est au gouvernement américain, bien entendu, à décider du déplacement de ses forces. Le Canada a pris sa propre décision en ce qui concerne le déplacement en Allemagne.

M. Winch: Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre des communes pourquoi les forces aériennes du Canada sont transférées en Allemagne alors que celles des États-Unis iront en Grande-Bretagne?

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que les États-Unis ne transfèrent pas au Royaume-Uni toutes les bases qu'ils avaient en France, mais seulement une partie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ASSURANCE-FRAIS MÉDICAUX ET LA PENSION DE VIEILLESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre suppléant une question supplémentaire à celles que j'ai posées au premier ministre lundi et jeudi de la semaine dernière. J'avais demandé si nous aurions l'occasion, au cours de cette partie de la session, d'étudier des mesures législatives portant sur les pensions de vieillesse et l'assurance-frais médicaux. Le premier ministre avait répondu qu'il ferait dans quelques jours une déclaration au sujet du programme législatif. Quel jour aurons-nous cette déclaration?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je lirai ce qu'a dit le premier ministre et je pourrai peut-être vous donner une réponse demain.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, l'honorable premier ministre suppléant pourrait-il nous dire s'il était convenu que la question des pensions de vieillesse et celle de la sécurité sociale seraient révisées dès la reprise normale de la session, le 5 octobre prochain?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'offre mes remerciements à l'honorable député.

C'est la question qui a été posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et que j'avais promis d'examiner dans le contexte de la réponse donnée par le très honorable premier ministre (M. Pearson), il y a quelques jours.